

# PRESENTATION DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION ENVISAGÉE

(Informations à délivrer aux candidats)

## 1/ LE CANDIDAT :

- Projet professionnel ?
- Situation de formation / ou d'emploi actuellement ?
- Parcours scolaire ?
- Identification de la formation souhaitée correspondant au projet.

## 2/ L'APPRENTISSAGE ET SES SPECIFICITES :

**Formation en alternance diplômante et professionnalisante, gratuite** [pour l'apprenti] et **rémunérée** [25 à 78% SMIC] sous **statut de salarié** avec les **mêmes droits et devoirs** qu'un salarié « lambda » (5 sem. congés payés + 1 sem. « examens » / 35h hebdo / cotisation retraite + chômage / couverture sociale (attention : démarche d'affiliation à faire par l'apprenti) / période d'essai 45 jours effectifs en Ets / cf. convention collective de l'entreprise).

Être âgé **de 16 à 30 ans** (+25 ans sous conditions : Ets bretonnes, Pays de Loire, autres régions à voir) / ou dérogation : 15 ans révolus / sans limite d'âge (RQTH + création/reprise d'entreprise).

**Durée du contrat** sur le cycle de formation complet.

**La signature du contrat vaut inscription** (signature au + tôt 3 mois avant la rentrée/au + tard 3 mois après).

**Accompagnement** : responsable pédagogique et formateur référent (UFA) / MA (entreprise)

**De nombreuses aides facilitatrices** : (ARGOAT, 1<sup>er</sup> équipement, SNCF [tarif : -75% + 50% pris en charge par l'Ets], Aide au 2<sup>nd</sup> logement (niv. 4 et 5), Carte étudiant des métiers, ...).

## 3/ DEMARCHES D'INSCRIPTION :

- 1- Contacter l'UFA** (candidater [CV, LM, bulletins, diplômes et relevés] / s'informer de l'organisation de la formation / précisions sur les modalités d'inscription (APB, ...) / docs pour démarcher les employeurs [calendrier alternance, aides, fiche formation, recruter en 6 étapes, ...] / pistes-offres contrats / se faire accompagner dans la recherche de contrat / ...).
- 2- APB** (toutes nos formations post-Bac sauf BP pharma. et BTS Biotechnologies) / **précisions à voir avec l'UFA.**
- 3- JPO UFA** (rencontrer le resp. pédago, formateurs et apprentis / visiter les ateliers / pistes-offres contrats / docs pour démarcher les employeurs / ...), **voire mini-stage** (1/2 journée, à voir avec l'UFA si c'est possible).
- 4- Démarcher les entreprises** (CV, LM, docs sur la formation + accompagnement de l'UFA).
- 5- Réfléchir aux conditions de logement, restauration, mobilité, ...** : à aborder avec l'UFA si besoin de solutions (ex. logement : internat ? FJT ? « Action logement », ...).
- 6- Signature du contrat** (inscription effective) + **dossier d'inscription** à compléter/signer par l'apprenti et l'employeur (transmis par l'UFA).

## 4/ TOUS LES AVANTAGES (récap) :

### AVANTAGES POUR L'APPRENTI

---

#### → Formation / professionnalisation

- ↪ Une **formation diplômante et professionnalisante** en vue de l'exercice d'un métier spécifique correspondant à son projet professionnel ;
- ↪ Une **formation en alternance** : entre 50 et 75% du temps passé en entreprise / et une formation générale et professionnelle au CFA. L'apprenti bénéficie à cet effet d'un accompagnement tout au long de son parcours (MA en entreprise, et référent pédagogique et formateurs au CFA) ;
- ↪ Une **insertion favorisée** par un mode d'apprentissage professionnalisant (Enquête Iroise du GREF- fév. 2016 – cohorte 2014 à 12 mois (chiffres similaires chaque année) :
  - 60% en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme en contrat d'appr. = 2/3) / Poursuite d'études : 20%.
  - 50% recrutés par l'entreprise d'accueil / 80% emploi durable (CDI ou CDD +6 mois) / Autres : intérim, à leur compte, contrat aidé, ...

#### → Sociaux

- ↪ la perception d'**allocations de rentrée scolaire** pour les parents dont l'(les) apprenti(s) mineur(s) ne perçoit(ven)t pas de salaire supérieur à 55% du SMIC et sous réserve de ne pas dépasser le plafond de la CAF ;
- ↪ Couverture de la **Sécurité Sociale** ;
- ↪ Cotisation pour la **retraite** ;
- ↪ Le contrat ouvre droit aux **aides pour travailleurs privés d'emploi** en cas de chômage (ARE) ;
- ↪ **Carte d'étudiant des métiers** (réductions tarifaires).

#### → Financiers

- ↪ Une **formation rémunérée** sous un statut de salarié ;
  - ↪ Une **formation « gratuite »** pour l'apprenti ;
  - ↪ L'aide **ARGOAT** : transport, hébergement et restauration (THR)<sup>1</sup> – (entre 400-800 euros/an) ;
  - ↪ **Aide au 2<sup>nd</sup> logement** (1200 € niveaux 4 et 5, de 18 à 26 ans, 2 logements en Bretagne, doit avoir une aide CAF ou MSA pour l'un des 2 logements).
- (+ **tarifs SNCF** : réseau TER : jusqu'à -75% pour les apprentis – cf. site Internet SNCF – carte téléchargeable).
- ↪ L'**aide au 1<sup>er</sup> équipement** (niveaux 4 et 5, CFA breton, 1<sup>er</sup> contrat)<sup>2</sup>.

### AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

---

Outre l'**accompagnement** /la **formation** /la **professionnalisation** d'un apprenti ou encore la **valorisation des compétences d'un employé** nommé « maître d'apprentissage » : **aides Etat/Région** (jusqu'à 6400 € la 1<sup>ère</sup> année avec la nouvelle aide « TPE jeune apprenti ») + **crédit d'impôt** + **exonération des charges sociales** (selon taille de l'entreprise).

## 5/ ELEMENTS GENERAUX A METTRE EN AVANT :

- **Taux de réussite moyen : entre 80 et 90% chaque année.**  
139 diplômés en 2016 : 14 CAP / 62 BP / 6 MC / 28 BAC PRO / 29 BTS
- **Taux d'insertion : 75% de nos apprentis** (parmi ceux souhaitant s'insérer) / **25% de poursuite d'étude.**
- Pour l'apprenti : **gratuité de la formation / rémunération / formation en alternance** qui prépare à un **diplôme EN** et à un **métier.**
- **Internat** : voir avec l'EPL (si place dispo) + **aide à la recherche logement et contrat.**

## 6/ LA FORMATION :

**1/ Vérifier** : pré-requis / adéquation avec le projet professionnel

**2/ Préciser** : lieu, durée, rythme d'alternance, enseignements, activités/champs professionnels, poursuite d'études possible, spécificités de la formation (attestations particulières, partenariat, taux de réussite/d'insertion, parcours mixte, ...)

---

<sup>1</sup> Aide CRB pour favoriser l'**égalité des chances** et **améliorer la situation matérielle des apprentis**. Pour tt apprenti en CFA breton. Montant selon : **âge, niveau de diplôme préparé.** 2 versements/année de formation. Critères d'attribution & modalités financières sur « portail jeunes du CRB » : [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes) (M'informer/Apprentissage).

<sup>2</sup> Aide calculée selon : **diplôme préparé, secteur d'activité, barème** voté par le CRB (critères d'attribution et modalités financières précisés sur le site du CRB : [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes) (M'informer/Apprentissage).